

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAMELEVIÈRES
BILAN DE LA CONCERTATION

1. LA DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Par délibération en date du 21/09/2020, le Conseil Municipal a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les modalités de concertation publique suivantes ont alors été définies comme suit :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- Articles sur le site internet de la commune www.damelevieres.fr
- Parution dans le magazine local « En Direct »
- Article(s) dans un journal local
- Organisation d'ateliers thématiques »
- Réunion (s) publique(s), avant l'arrêt du projet.

Il était précisé que les modalités de concertation publique concernent pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

2. LE BILAN DE LA CONCERTATION

A. Mise à disposition du registre et de documents

Suite à la prescription de la révision du PLU, un registre a été ouvert en mairie afin de consigner les observations formulées par la population.

Ceci est précisé sur le site internet de la commune et a également été rappelé à la population lors des ateliers et **réunions publiques** de présentation du PLU.



<https://damelevieres.fr/plan-local-durbanisme/>

B. Contenu du registre de concertation

Le registre de concertation disponible à l'accueil de la mairie a fait l'objet de 4 remarques. Toutes les demandes consignées dans le registre ont été lues, une à une puis traitées. Ces observations proviennent d'associations ou d'usagers des équipements sportifs de la commune. Il y est notamment souligné le manque d'infrastructures sportives sur le territoire intercommunal indispensables à la dynamique locale et solidaire et à la pratique sportive dans de bonnes conditions dans des équipements adaptés.

C. Articles sur le site internet de la commune www.damelevieres.fr

Un article a été mis en ligne sur le site internet de la commune visant à faire le point sur l'avancement de la procédure.

Vie Municipale ▾ **Vivre à Damelevières** ▾ Découvrir & se Divertir ▾

Le PLU, c'est quoi ?



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Mr Olivier VILLAUME, maire Adjoint à l'urbanisme répond à vos questions sur le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Où en êtes-vous sur le PLU ?

Le projet avance bien avec le groupe de travail qui œuvre sur le sujet depuis plus d'un an accompagné d'un bureau d'étude spécialisé et des services du département.

Comment ça s'organise ?

Nous avons organisé à l'automne, un atelier participatif avec les habitants qui ont travaillé en groupe pour dégager de nouvelles idées sur l'aménagement de notre territoire pour les années venir, notre **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Qu'est-ce que le PADD ?

Véritable socle du PLU, il définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces sensibles. Il nous permet de définir les règles inscrites dans le future PLU.

Une **réunion publique** a eu lieu le 15 juin à la salle Nelson Mandela, en présence de nombreux riverains, du bureau d'études et des élus, pour présenter l'avancement du projet.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un document indispensable pour planifier l'urbanisme sur le long terme dans une commune ; c'est un ensemble de règles, indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

En 2020, la municipalité a choisi de réviser son PLU. Avant toute prise de décision, le projet de PLU fera l'objet d'une large concertation auprès des habitants et acteurs locaux. Le projet sera élaboré en conseil municipal et arrêté par délibération. Il sera ensuite soumis d'abord aux personnes associées, qui rendront un avis, puis à enquête publique.

En attendant, vous pouvez retrouver le plan de zonage actuellement en vigueur [ici](#) :



Le PLU, c'est quoi ?

En complément, un onglet de la page a été mis en place et permet un lien [Le PLU, c'est quoi ?](#) qui renvoie vers un document de 3 pages téléchargeable mis en ligne en juillet 2022 et abordant les points suivants :

- Qu'est-ce qu'un PLU ?
- Demain se dessine aujourd'hui
- Le Projet communal (grands points du PADD)

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAMELEVIÈRES

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAMELEVIÈRES

Qu'est-ce que le PLU (Plan Local d'Urbanisme)



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire et les règles en matière de construction. Il identifie la stratégie de développement du territoire en intégrant les enjeux de préservation de l'environnement, puis édicte les règles d'utilisation des sols qui servent à l'instruction des permis (de construire, d'aménager, ...) et autres demandes d'autorisation. Le PLU nous concerne donc tous. C'est l'outil de gestion de la construction et de l'aménagement.



Demain se dessine aujourd'hui

Réviser un PLU est une démarche transversale qui interroge et prend en compte les enjeux des différentes politiques de l'aménagement. Il s'agit de répondre aux besoins du territoire tout en tenant compte des grands enjeux environnementaux.

Le Projet communal

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) – socle du PLU

Le PADD expose de manière claire et précise les orientations et le devenir souhaité par la collectivité pour les 10 à 15 années à venir.

Les 4 axes du PADD :

✓ Conforter la qualité de vie et le cadre paysager

Le projet vise à préserver la silhouette urbaine et paysagère. Il s'agit de conserver l'identité urbaine de Damelevières et les spécificités du centre et de chaque cité. Participant fortement au paysage de la commune, le projet met également l'accent sur la préservation des espaces de respiration de vergers et la protection des lieux remarquables tels que la plaine inondable, l'ENS du Plain, la forêt de Vitrimont et les jardins de Chenevières.



✓ Définir un cadre de développement cohérent et adapté à un parcours de vie sur la commune

Le projet doit répondre aux besoins en logements de la population en intégrant de la mixité urbaine et sociale et en assurant un développement maîtrisé et organisé. Il s'attache à la limitation de la consommation foncière en trouvant un équilibre entre la protection des espaces naturels et agricoles et la possibilité d'ouverture à l'urbanisation en extension.

Fort de la présence de la gare, la commune a également pour objectif de favoriser les déplacements actifs et l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Une réflexion sur les liaisons problématiques entre le nord et le sud mais aussi entre Damelevières et Blainville-sur-Eau est également engagée.

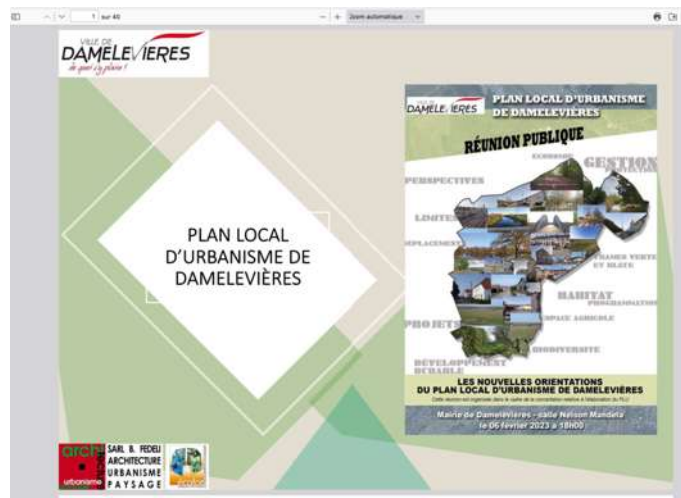
Le stationnement doit pouvoir répondre aux besoins et s'inscrire dans les projets et espaces publics.



En février 2023, le site internet a été complété par la présentation en version PDF de la réunion publique. Elle est intégralement consultable et téléchargeable sur le site.

Le PLU, c'est quoi ?

Téléchargez ici la présentation du PLU de la réunion publique du 6 Février 2023



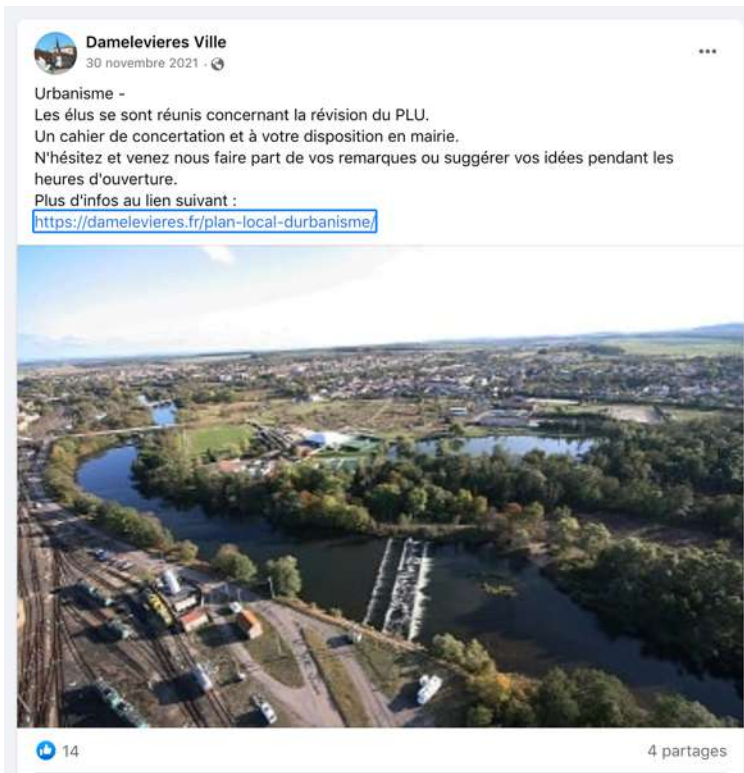
D. Posts sur le Facebook de la commune

Tout au long de la procédure, des informations sont parues sur la page Facebook de la commune.

Octobre 2021 :



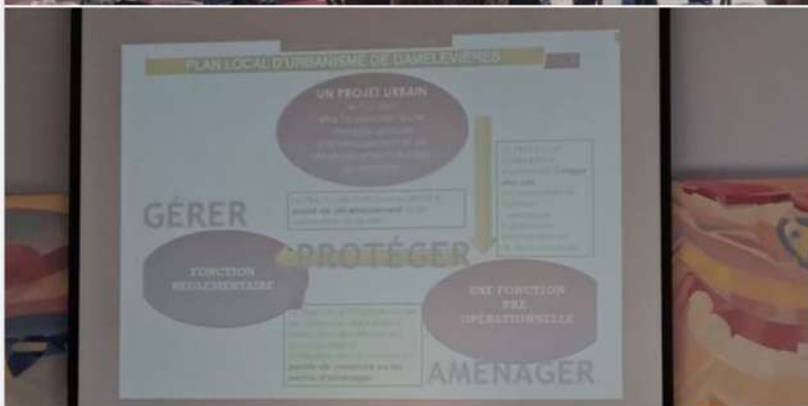
Novembre 2021 :



Juin 2022

Damelevieres Ville
16 juin 2022 · 🌐

Retour sur la réunion publique qui a eu lieu ce mercredi 15 juin à la salle Nelson Mandela, en présence de nombreux riverains, du bureau d'études et des élus, pour présenter l'avancement du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable socle du PLU, il définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces sensibles. Il permet de définir les règles inscrites dans le PLU.



Février 2023 :

Damelevieres Ville
30 janvier · 🌐

Lundi 6 Février à 18h00 Espace Nelson Mandela en mairie, les élus vous convient à participer à une réunion publique concernant les nouvelles orientations du Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Informations au lien ci-dessous
<https://damelevieres.fr/plan-local-durbanisme/>

7 1 commentaire · 3 partages

Damelevieres Ville
7 février · 🌐

Retour sur la réunion publique qui a eu lieu ce lundi 6 février à la salle Nelson Mandela, en présence de nombreux riverains et des élus, pour présenter les nouvelles orientations du Plan Local d'Urbanisme de notre ville.

15 1 commentaire

J'aime Commenter Partager

E. Parution dans le magazine local « En Direct »

Révision du Plan Local d'Urbanisme - PLU



Mr Olivier VILLAUME, maire Adjoint à l'urbanisme répond à vos questions sur le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Où en êtes-vous sur le PLU ?

Le projet avance bien avec le groupe de travail qui œuvre sur le sujet depuis plus d'un an accompagné d'un bureau d'étude spécialisé et des services du département.

Comment ça s'organise ?

Nous avons organisé à l'automne, un atelier participatif avec les habitants qui ont travaillé en groupe pour dégager de nouvelles idées sur l'aménagement de notre territoire pour les années venir, notre **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Qu'est-ce que le PADD ?

Véritable socle du PLU, il définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces sensibles. Il nous permet de définir les règles inscrites dans le future PLU.

Une **réunion publique** a eu lieu le 15 juin à la salle Nelson Mandela, en présence de nombreux riverains, du bureau d'études et des élus, pour présenter l'avancement du projet.



F. Article

Notre territoire

Accueil · Grand-Est · Meurthe-et-Moselle · [Projet de révision du Plan local d'urbanisme \(PLU\)](#)

[QUI SOMMES NOUS](#) [NOS SOURCES](#) [ACTUALITÉS](#) [FAQ](#)



Urbanisme et aménagement | Parue dans la presse le 14 octobre 2020
[Le Republicain Lorrain](#)

PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Damelevières

Urbanisme et aménagement

G. Organisation d’ateliers thématiques »

Une soirée a été organisée autour de 4 ateliers thématiques le 11 octobre 2021 à la salle des fêtes de Damelevières.

La communication a été réalisée sous forme de flyers, affiche et internet.



Un powerpoint a lancé la soirée de réflexion afin de présenter le contexte et les 4 thèmes :

- Mon patrimoine d’aujourd’hui et de demain
- Dynamique et vie quotidienne
- Pratique de la commune
- Damelevière et la nature.

Une 20aine de participants se sont présentés à l’atelier.

M. le Maire a rappelé le contexte de la révision du PLU et l’intérêt de la concertation.

Un powerpoint est présenté sur le contexte de cette concertation et le déroulé de l’atelier.

Chaque groupe par thème disposait de 30 mn de réflexion et de 10 à 15 mn de restitution.

H. Réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées dans la salle Nelson Mandela de la commune les 15 juin 2022 et 06 février 2023.

Des affiches et des flyers (cf. annexes) ont été réalisés pour informer des deux réunions publiques ainsi qu'une information sur internet (Illiwap)

 **MAIRIE DE DAMELEVIÈRES**

[Votre mairie](#) [Actualités](#) [Agenda](#) [Participer](#) [Contact](#)

[Votre mairie](#) / [Actualités](#) / [Réunion Publique](#) / [PLU](#)

RÉUNION PUBLIQUE / PLU

30/01/2023

Lundi 6 Février à 18h00 Espace Nelson Mandela en mairie, les élus vous convient à participer à une réunion publique concernant les nouvelles orientations du Plan Local d'Urbanisme de notre commune.



[Votre mairie](#) / [Actualités](#) / [Rendez-vous ce soir à 18h en mairie](#)

RENDEZ-VOUS CE SOIR À 18H EN MAIRIE

06/02/2023



Ce temps d'échange avait pour objectif de partager le diagnostic territorial, le projet communal et sa traduction réglementaire dans le PLU avec la population.

La première réunion abordait :

- qu'est-ce qu'un PLU ?
- le diagnostic communal
- le PADD

La seconde réunion abordait :

- le rappel des objectifs
- la traduction du projet dans les règlements graphique et écrit et dans les orientations d'aménagement et de programmation.



Chaque réunion publique a rassemblé environ 30 personnes.

Certaines personnes ont également été reçues en mairie pour des échanges concernant des projets particuliers qui ont été discutés par la suite en commission d'urbanisme.

3. CONCLUSION

La concertation menée a pleinement permis aux habitants, associations locales et autres personnes intéressées de connaître et de comprendre le contenu et les objectifs de la collectivité à travers le Plan Local d'Urbanisme avant son arrêt de projet.

ANNEXES

- Restitution des ateliers thématiques
- Questions posées en réunion publique
- Remarques dans le cahier de concertation

1. Restitution des ateliers de concertation

A. Thème 1 : Patrimoine d'aujourd'hui et de demain

Patrimoine d'hier :

La population est attachée au patrimoine remarquable type château, église, mais aussi au patrimoine des cités SNCF rénové (ainsi que le pont) et aux maisons de maître sur la commune.

La restitution met en avant le manque d'informations sur l'Histoire de la commune et le patrimoine, notamment au moment de l'accueil des habitants. Il serait intéressant de communiquer sur les lieux historiques. Des réunions pourraient être organisées sur l'histoire (faire appel aux anciens ?). Globalement, les habitants ressentent un manque de visibilité et de mise en valeur du patrimoine.

Propositions : réhabilitation des demeures anciennes – Organisation de réunions publiques – Affichage sur les monuments — conservation des lieux historiques – accueil des nouveaux habitants avec présentation de l'histoire de la commune. (+ livre sur l'histoire de la commune à offrir aux habitants)

Patrimoine de demain

Ce serait intéressant de réaliser un projet de logements pour personnes âgées (vie autonome + services) et un EPAHD, un peu intermédiaire pour les boomers.

Dans le premier cas, il s'agirait de répondre au besoin d'une population « *qui n'a plus envie de tondre* » il s'agirait d'envisager l'ensemble du parcours de vie sur Damelevières. (éventuellement en collaboration avec Blainville)

Convivialité

Il manque un bar ou une placette de marché, un endroit où manger. Peut-être vers les Chennevières. Il s'agirait de dynamiser et avoir un lieu de convivialité, de rencontre.

B. Thème 2 : Pratique de la commune - déplacements

Atouts :

Pour les habitants présents, Damelevières bénéficie d'une bonne depuis l'autoroute et d'une bonne mise en valeur. Elle jouit de beaucoup de lieux de détente quel que soit le lieu d'habitation. Il est important de préserver des espaces verts entre les maisons.

Les participants soulignent que la commune est aussi caractérisée par la zone de loisirs (point central des lieux de détente).

Faiblesses :

En revanche, la circulation des PMR apparaît poser problème.

Il existe plusieurs points noirs au niveau des accès des trottoirs et surtout le passage du pont SNCF : gros problème d'accessibilité). Les habitants proposent d'élargir le pont SNCF par des parcelles accolées et de rabaisser les hauteurs de trottoirs pour faciliter l'accès aux fauteuils roulants. Il est précisé que sur le pont SNCF, l'accessibilité à la gare est complexe et apparaît dangereuse : voitures qui rasent le piéton, pas de passage suffisant avec valise...

La mairie précise que la question du pont SNCF est actuellement à l'étude. Il n'apparaît pas possible structurellement d'accoler un élément sur un flanc. Il est envisagé une circulation alternée qui permettrait un élargissement des trottoirs.

Il est également souligné la difficulté de déplacement de personnes âgées : accessibilité au marché, à la zone de loisirs, Penser le parcours dans son ensemble. Eventuellement d'autres cheminements

« Frontière nord/sud » : Tant que la circulation pédestre est difficile, la problématique ne peut pas se solutionner. Proposition de marché itinérant (alterner nord et sud).

C. Thème 3 : Dynamique et vie quotidienne (Commerces-équipements)

La commune apparaît plutôt bien pourvue en équipements. Une aire de jeux pourrait être créée sur la zone de loisirs.

Les habitants sont attachés à leurs commerces de proximité qui dynamisent la commune, favorisent le lien social. Les commerces sont regroupés au centre. Il est cependant précisé que le stationnement pose problème à proximité des commerces.

Le groupe de travail propose de renforcer le commerce notamment avec des produits frais (fruits, légumes, fromages) Une poissonnerie est également signalée. Encourager la venue régulière de producteurs locaux (2 jours par semaine) en complément du marché avec des produits de saison. Un local comme marché couvert serait intéressant tant pour sa fonction que pour la notion de convivialité. (au niveau de l'ancien ED ?) Y faciliter le stationnement.

D. Thème 4 : Environnement/ nature

Le groupe de travail met l'accent sur le fait de garder Damelevières à « taille humaine. » il est important de maintenir le lien social par rapport aux différentes générations.

Les habitants présents sont attachés à leur tranquillité : « Vie au vert ». Il s'agit de trouver un équilibre entre services / habitat / Espaces verts.

Le bassin de loisirs apparaît comme un gros atout. La commune est fleurie. Les habitants font des efforts pour la qualité du cadre de vie. Au niveau du centre de loisirs, il est proposé d'essayer d'interdire les voitures quand les gens vont se promener.

Proposition de stationnement pour les camping-cars.

Selon les personnes interrogées, il reste un problème de quelques terrains en friche et il n'est pas souhaité de nouveaux « HLM »

Il est proposé des pistes pour vélos pour les enfants protégées et des trottoirs aménagés ainsi qu'une vitesse limitée à 30 km/h au niveau du pont.

Autres points abordés : danger induit par la chasse qui n'est pas fléchées.

Interdire les pesticides.

Phrase de conclusion : « On a une belle commune, Ne pas la défigurer »

2. Questions posées en réunion publiques

Quelles est la temporalité du projet ?

Où sont situées les zones d'extension ?

Où sont localisées les dents creuses ?

Quel est l'apport de population projeté ?

Quelle sera la densité bâtie ?

Est ce que le document sera mis en ligne à l'enquête publique ?

